#### 12404/2/25 REV 2 LIMITE

#### ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

QUINZIÈME LÉGISLATURE

**SESSION ORDINAIRE DE 2025/2026** 

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 08 octobre 2025 Enregistré à la Présidence du Sénat le 08 octobre 2025

### TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

# PAR LE GOUVERNEMENT, À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision, règlement d'exécution et règlement du Conseil concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine

E 20063

## Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des Affaires européennes.